

ABONNEMENT.

SAUMUR :
En an. . . . . 30 fr.
Six mois . . . . . 18
Trois mois . . . . . 10
Poste :
En an. . . . . 35 fr.
Six mois . . . . . 21
Trois mois . . . . . 14

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames . . . . . 30
Faits divers . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS,
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

5 Janvier 1882.

LE BUDGET EN 1883.

Nous lisons dans le Rappel :

« Les ministres s'occupent activement,
en ce moment, de la préparation du budget
de 1883. Chacun d'eux a arrêté le budget de
son département, et le ministre des finances
a coordonné ces budgets partiels pour en
former le budget général. Les conseils de
cabinet, qui se tiennent actuellement aux
affaires étrangères sous la présidence de M.
Gambetta, sont plus particulièrement con-
sacrés à l'examen de ce projet d'ensemble,
qui sera déposé sur le bureau de la Cham-
bre dans les premiers jours de la rentrée.

« La tâche qui s'impose au ministre des
finances est particulièrement ardue. Par
suite des errements suivis jusqu'à ce jour, il
va falloir opter entre le système des dépen-
ses nouvelles et celui des dégrèvements con-
tinus. Les deux ne pourront plus, au moins
jusqu'à nouvel ordre, être pratiqués simul-
tanément, comme on l'a fait depuis quatre
ou cinq années.

« Ainsi, pour donner une idée exacte de
la situation, nous pouvons indiquer qu'après
avoir voté le budget de 1882, l'ancienne
Chambre a voté diverses lois aboutissant
toutes à des dépenses nouvelles et qui imposent
à l'Etat une charge supplémentaire de
55 millions par an. Nous citerons notam-
ment :

- 1° La loi augmentant la pension des
soldats et marins et de leurs veuves, 10 mil-
lions ;
2° La loi accordant des pensions viagères
aux victimes du 2 décembre, 6 mil-
lions ;
3° La loi accordant des subventions à
la marine marchande, 8 millions ;
4° Les dépenses de reconstitution du
matériel naval, reportées du budget ex-
traordinaire au budget ordinaire, 18 mil-
lions ;

5° Diverses lois qui, ensemble, créent
un supplément annuel de dépenses de 13
millions, total : 55 millions.

« Ces dépenses sont destinées à se repro-
duire désormais tous les ans et figureront
au budget de 1883 comme à celui de 1882.

« D'autre part, on verra apparaître au
budget de 1883, comme cela a lieu chaque
année, des dépenses absolument nouvelles
qui n'avaient pas figuré dans les exercices
antérieurs, et qui sont le résultat des
besoins nouveaux qui se manifestent tous
les jours et d'une manière en quelque sorte
continue.

« Ces dépenses absolument nouvelles
figureront pour une somme de 90 à 100
millions au budget de 1883 ; il y a notam-
ment sur ce chiffre 10 millions pour l'aug-
mentation du traitement des instituteurs.

« De sorte que, par rapport à 1881, le bud-
get de 1883 présentera un excédant de dé-
penses de près de 150 millions.

« D'autre part, les dégrèvements effectués
sans interruption depuis cinq ans, et plus
particulièrement ceux opérés cette année et
l'année dernière sur les vins et les sucres,
ont privé le Trésor de ressources impor-
tantes.

« Le ministre des finances, préoccupé
spécialement d'établir dans le budget un ri-
goureux équilibre, étudie la question de sa-
voir si l'on pourra continuer le système des
dégrèvements en 1883. Il n'est pas encore
certain qu'on puisse les continuer et l'on en
comprend maintenant le motif.

« Si la possibilité existe, il est admis en
principe que c'est l'agriculture qui sera
cette fois appelée à bénéficier de ce soulage-
ment. Ce n'est pas sur l'impôt foncier que
porterait le dégrèvement, mais sur les pres-
tations exigées pour les chemins de grande
communication. L'Etat prendrait l'achève-
ment de ces chemins à sa charge et alors les
communes pourraient faire servir les pres-
tations exclusivement à l'achèvement de
leurs chemins vicinaux.

« Il est à remarquer que si l'ensemble
des dépenses nouvelles du budget de 1883
doit s'élever au chiffre, en apparence consi-

dérable, de 140 millions, c'est que le mini-
stre des finances a résolu d'y introduire
toutes les prévisions possibles, de façon à
donner une idée exacte de notre situation
financière. Il veut éviter le plus possible
d'avoir recours aux crédits supplémentaires
présentés en cours d'exercice, et qui obs-
cureissent et souvent altèrent complètement
l'état budgétaire. Ainsi, en 1881, le budget
une fois voté, on a demandé aux Chambres,
sans compter les dépenses de l'expédition
de Tunisie, 140 millions de crédits supplé-
mentaires pour des objets qui pouvaient
parfaitement être prévus lors de l'établisse-
ment du budget. »

« On voit avec quelle désinvolture on dé-
pense l'argent des contribuables ; malgré
des augmentations de recettes s'élevant à
près de 200 millions par année, chiffre élo-
quent, il va devenir impossible de diminuer
les impôts et de faire quelques légers dé-
grèvements, car les dépenses ont été aug-
mentées dans des proportions inouïes. Le
budget de la France est doublé de 2 mil-
liards, et est aujourd'hui de quatre.

Chronique générale.

Le Temps confirme la nouvelle, donnée par
un journal, de la radiation, par le ministre
de l'intérieur, d'un crédit de 240,000 francs
que le conseil municipal de Paris avait ins-
crit à son budget de 1882 pour frais de ser-
vice des conseillers municipaux.

C'était un moyen détourné que nos édiles
avaient pris pour se faire des rentes.

Dans une réunion tenue avant-hier soir,
un groupe important du conseil municipal
de Paris a décidé que le crédit de 240,000
francs, pour indemnité aux conseillers,
serait à nouveau porté sur le budget, et
que, dans le cas d'une seconde radiation
ministérielle, la majorité du conseil serait
invitée à donner sa démission en masse.

D'après le Télégraphe, les rapports des
préfets signaleraient un grand méconten-
tement chez les républicains de province
au sujet des dernières nominations enre-
gistrées à l'Officiel.

Le Télégraphe, d'après des correspon-
dances d'Angleterre, croit que la rupture
des négociations pour le traité de commerce
est à craindre, parce que les commissaires
anglais se montrent intractables sur la ques-
tion des vins.

On affirme que M. Roustan, à peine ar-
rivé à Tunis, vient de recevoir l'ordre de
revenir immédiatement à Paris.

M. Gambetta a décidé d'un amour
exagéré pour les lectures d'impératrices ré-
gnantes ou d'impératrices douairières :
On sait qu'il a choisi pour son chef de ca-
binet l'ancien lecteur de l'impératrice d'Alle-
magne, M. Gérard.

Maintenant on assure qu'il va nommer
demain ministre de Bruxelles, en remplace-
ment de M. Decrais, nommé ambassadeur
à Rome, où il doit succéder à M. le marquis
de Noailles — envoyé lui-même comme am-
bassadeur à Constantinople — M. Herbette,
ancien lecteur de la comtesse de Montijo,
mère de l'impératrice Eugénie.

M. Herbette est fils d'un professeur de
troisième au lycée Bonaparte, ancien collè-
gue de M. Weiss, actuellement directeur po-
litique du ministère des affaires étrangères.

Du temps de l'Empire, M. Herbette a été
pendant quelque temps gérant du consulat
de France à Naples, où son zèle bonapar-
tiste l'avait peut-être entraîné un peu loin.
On assure en effet que l'ex-prince Joachim
Murat possède de lui une correspondance
qui fait plus d'honneur à son imagination
qu'à son sens politique. Dans de nombreu-
ses lettres, M. Herbette annonçait au prince
Lucien Murat, fils du roi Joachim, qu'il

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

PAUVRES ET MENDIANTS

Par G. de LA LANDELLE.

IV

CŒUR D'OR.

Le précipice de Grand-Pré, situé à mi-chemin
entre Saint-Jean-du-Rocle et Soreillac, n'a pas
moins de cent cinquante mètres de profondeur.

Une haie vigoureuse et quelques gros arbres
forment, à la vérité, une sorte de parapet qui ga-
rantit suffisamment les attelages paisibles, mais les
chevaux fongueux du comte du Hêtre l'auraient, à
coup sûr, franchi. Empertés, épouvantés, ils ne
suivaient plus le contour de la route, ils allaient en
ligne droite.

Du champ où travaillait Jacques Bernard on
voyait clairement de quel point ils s'élanceraient
dans l'abîme.

Le cocher avait eu le double bonheur d'être jeté
du côté des champs, et d'y tomber sur un terrain
mou ; quand il se releva, la voiture était déjà loin.

Le comte essayait de ressaisir les rênes.

La comtesse, pâle d'horreur, serrait convulsiv-

ment dans ses bras Suzanne, la plus jeune de ses
filles.

L'autre, qui avait jeté un cri perçant, semblait
affolée. Seule, M<sup>lle</sup> Flaviane conserva le plus grand
calme ; elle fit le signe de la croix, et, prenant la
main de Laure, lui dit avec une fermeté sereine :

— Prions Dieu d'avoir pitié de nous !

Cette demoiselle Flaviane, vieille cousine de la
comtesse, dénuée de toute fortune, fort instruite,
la plus serviable des amies, avait l'art de passer
presque inaperçue, tant elle était discrète et silen-
cieuse. Jamais peut-être elle n'avait élevé la voix
avec un tel accent. Laure en fut tellement frappée
qu'elle se calma un peu et vit parfaitement avec
quelle intrépidité Jacques Bernard s'était posté au
tournant d'où il se jeta aux mors des chevaux et s'y
cramponna.

Le timon atteignit en pleine poitrine le jeune
paysan qui, sans avoir rien lâché, demeura inerte ;
on le crut mort.

La voiture s'arrêta.

Le comte, sa femme, ses enfants et M<sup>lle</sup> Flaviane
étaient sauvés.

Le cocher et d'autres paysans, accourus aux cris
de la famille, se rendaient complètement maîtres
des chevaux.

M<sup>lle</sup> Flaviane fut la première auprès de Jacques
Bernard, lui fit respirer des seils et eut la consola-
tion de dire :

— Il vit encore !

Les muscles de l'intrépide journalier se détendi-
rent ; ses mains s'ouvraient ; on put le placer dans
la voiture qui, conduite au pas, se dirigea vers
le château où étaient mandés les médecins des
environs.

Tout d'abord, le comte du Hêtre s'était informé
de la famille de son jeune sauveteur. On lui répon-
dit qu'il n'en avait point.

Claude Bernard, père de Jacques et simple jour-
nalier comme lui, l'avait laissé orphelin à l'âge de
treize ou quatorze ans, en lui léguant pour tout
avoir la misérable hutte qu'ils habitaient.

Jacques allait déjà en journées ; il continua.

Plusieurs fois il fut gagé à l'année comme valet
de ferme, mais toujours quelque malaventure lui
fit perdre ces positions fixes. Son premier maître
était un détestable sujet que le propriétaire chassa.
Le second, ayant fait un héritage, quitta la paroisse
pour la ville. Un autre mourut insolvable. Jacques
perdit trois fois la majeure partie de ses faibles
gages.

Il se résigna sans murmurer à ces mauvaises
fortunes.

Le recrutement l'ayant épargné, il resta dans la
paroisse, où aucun mendiant de profession n'eût
voulu changer de sort avec lui.

Autour de sa chétive mansure, pas un pouce de
terrain à lui appartenant. Et le voisin, paysan fort

ombrageux, n'aurait pas souffert qu'il plantât un
chou sur ses terres.

Quelques commères s'étant permises de l'en
blâmer en présence de Jacques Bernard :

— Chacun est maître de son bien, répondit-il, et
je serais un ingrat si j'oubliais que l'emplacement
de ma cabane a été donné gratis à mon père.

— Vous, Bernard, vous n'avez jamais à la bou-
che de plainte contre personne ! Vous excusez
tout le monde !

Bernard ne se défendit point de ces éloges faits
sur le ton de reproche, mais sourit avec tant de
bonhomie que la susceptibilité des bavards ne
s'éveilla même point.

Il avait alors de vingt-quatre à vingt-cinq ans.
Il était grand, alerte, bien découplé. Ses traits
n'avaient rien de saillant. Sur sa physionomie,
l'intelligence était effacée par une expression dé-
bonnaire voisine de la naïveté.

M<sup>lle</sup> Flaviane, qui avait tout observé avec son
pieux sang-froid, n'en jugea pas ainsi. Après l'avoir
vu, les yeux enflammés, les bras tendus, le front
rayonnant de l'aurole du dévouement, surgir
soudain, prendre la position la plus favorable ; et
puis, au moment précis où la catastrophe était
infaillible, s'élancer à corps perdu sur les chevaux,
elle le vit resplendissant de la beauté d'un ange
sauveur.

Le comte du Hêtre, de son côté, admira un sou-

était maître de la situation et qu'il répondait de sa prochaine accession au trône de Naples.

A la suite des communications officielles de M. Herbet, l'ex-empereur alla jusqu'à dire au prince Joachim : « Mon cher neveu, il faut apprendre l'italien. »

Comment, avec de pareils collaborateurs, le grand ministère ne ferait-il pas de grandes choses ?

M. le général Saussier, débarqué depuis samedi à Marseille, est arrivé avant-hier à Paris où il s'éjournera un mois, dit-on, avant de retourner à Alger.

D'après un télégramme de Berlin, le gouvernement français aurait consenti à l'extradition d'un individu du nom de Hollaender, violemment soupçonné d'avoir lancé la bombe qui a tué l'empereur Alexandre II. Hollaender est un juif.

Le Gaulois déclare que les trois termes successifs de la politique actuelle seront infailliblement ceux-ci : révision, dissolution, suppression du Sénat.

Dans le monde politique et dans la diplomatie, on prévoit pour la France, en 1882, de grandes difficultés intérieures et extérieures.

On rapporte que, ces jours-ci, le citoyen Gambetta aurait déclaré qu'il avait un tel besoin d'être entouré, au ministère des affaires étrangères, d'hommes capables, qu'il était bien résolu à ne tenir aucun compte de leurs antécédents politiques. Insistant sur cette idée, il aurait ajouté qu'il serait fort désireux que M. de Vogüé acceptât une grande ambassade. Je le tiens en si haute estime, aurait-il dit, qu'en pareil cas je ne lui imposerais aucune condition autre que de ne pas faire ouvertement acte d'hostilité contre la République.

Un membre de la majorité républicaine, interrogé, dans un salon des mieux fréquentés, sur « la manie » que M. Gambetta avait de s'entourer de jeunes hommes, dépourvus d'expérience pour le maniement des affaires publiques, a fait cette réponse qui mérite d'être prise en considération :

« On aurait tort de qualifier de « manie », les prédilections manifestées par Gambetta dans le choix de ses agents. Quand on rêve un pouvoir absolu, on cherche tout d'abord à en garantir la stabilité. Gambetta n'a pas d'autre but que de former une pépinière de futurs hommes d'Etat qui lui seront dévoués corps et âme, parce qu'il aura fait leurs fortunes.

Voilà pourquoi le Président du Conseil place, dans des postes éminents, à l'intérieur, aux affaires étrangères, à la guerre même, un personnel jeune, nouveau, qui se formera chaque jour, et formera un cadre puissant pour les sept années prési-

rière de triomphe sur les traits décolorés de Jacques Bernard, quand il s'évanouit pour la seconde fois.

Qu'en eussent pensé les madrés compères qui le traitaient si facilement de niais ? — Hélas ! il est à craindre que les plus cruels logiciens eussent froidement trouvé là une preuve de leur opinion.

Se faire briser les côtes et défoncer la poitrine, s'exposer à périr ou au moins à demeurer infirme pour le reste de ses jours, afin de sauver des indifférents, des inconnus : — Grande niaiserie, oui certainement, si l'on ne sent pas ce qu'il y a de charité sublime.

Les malins qui abusent de la raillerie, les finauds qui ne peuvent dire un mot sans l'assaisonner au gros sel, les beaux esprits de Sorellac reconnaissent que Bernard était un loyal garçon. Oh ! les vauriens même en convenaient parfois.

— Mais trop bonasse !... Trop simple pour jamais tirer son épingle du jeu !... Qui se fait moult, le loup le mange !

Le dimanche, Jacques Bernard était plus propre et aussi bien vêtu que n'importe quel journalier. Ce n'était pourtant pas avec ses trente sols qu'il pouvait faire le faraud. Aux yeux des fermières aisées, il ne comptait pas pour un homme, et dans la paroisse aucune fille à marier ne daignait faire attention à lui.

Eh ! juste ciel ! qui aurait pu songer à demeurer dans son horrible cahute délabrée !

dentielles dont Gambetta attend, en 1886, l'avènement. »

M. Léo Taxil a cru bon d'ajouter une expiation charitable à l'expiation forcée que viennent de lui imposer les juges de Montpellier.

L'insulteur de Pie IX adresse à M. Dubief, maire du 5<sup>e</sup> arrondissement de Paris, la lettre suivante :

Monsieur le maire, le tribunal de Montpellier. — J'en reçois la nouvelle. — vient de me condamner à 60,000 fr. de dommages-intérêts et 12,000 fr. d'insertions, sur la poursuite du comte Mastai, neveu du Pape Pie IX.

Comme chaque manifestation de la haine que me portent les cléricaux m'occasionne une grande joie, j'ai l'honneur de vous remettre, sous ce pli, la somme de mille francs, en vous priant de la distribuer demain (jour de l'an) aux pauvres du 5<sup>e</sup> arrondissement.

Veuillez agréer, etc.

LÉO TAXIL,  
35, rue des Ecoles.

Les juges de Montpellier ont donc eu cette rare fortune que leur sentence a satisfait tout le monde, les plaignants et l'accusé. La joie du pamphlétaire condamné profite aux pauvres ; d'autre part, justice est faite et satisfaction donnée à la conscience publique par la correction infligée à M. Taxil. Tout est au mieux.

M. Hérol, préfet de la Seine, faisait profession publique d'athéisme, et l'on se rappelle qu'ayant perdu un de ses enfants, il voulut que le pauvre petit fut jeté dans sa fosse sans une prière, sans une bénédiction, sans aucune cérémonie qui pût rappeler une croyance religieuse quelconque. L'enterrement d'un chien, et rien de plus.

Après avoir arraché les crucifix des écoles, et donné en toutes circonstances les preuves de la plus grossière et de la plus brutale impiété, M. Hérol meurt à son tour, il meurt comme il a vécu, et on l'a enfoui sous six pieds de terre, comme lui-même a fait enfouir son enfant.

S'il faut en croire le Figaro, M<sup>me</sup> Hérol est, en tous points, digne de l'époux qu'elle vient de perdre. Elle est peut-être même, dit ce journal, plus avancée encore, au point de vue anti-religieux, que ne l'était son mari. On raconte que chaque fois qu'une solliciteuse s'adressait à elle, dans l'espoir d'obtenir plus facilement un secours, elle devait éviter avec soin de parler de Dieu ou du ciel, dans sa supplique. Toutes les lettres qui contenaient les phrases traditionnelles : Dieu vous le rendra, ou : le ciel vous en tiendra compte, étaient impitoyablement jetées au panier par M<sup>me</sup> Hérol, et il n'y était pas répondu.

Le Courrier du Jura nous apporte ce récit d'un scandale républicain que l'on ne saurait assez flétrir :

« Une scène ignoble s'est passée récemment en public dans le village de Grozon, près de Poligny. Le 23 décembre, vers une heure de l'après-midi, sept jeunes gens, conscrits de la commune de Grozon, se sont

Au village, d'ailleurs, on calcule, sinon mieux, au moins tout aussi bien qu'à la ville ; à la campagne, en regardant plus ou moins à l'âge, aux qualités physiques ou morales ; on a plus ou moins égard aux convenances, aux sentiments, aux personnes. Le point capital est de marier entre eux des sillons de bon rapport et de conjindre de beaux champs avec de belles vignes, de riches prairies avec de gras et nombreux troupeaux de bétail.

Or, Bernard n'était champ, vigne, bétail, ni prairie ; ce n'était qu'un garçon rempli de bienveillance et de courage.

On l'avait vu, la nuit de l'incendie, quand il arracha des flammes la femme et les enfants Martin de la Rive ; on l'avait vu la fois où, n'ayant qu'un bâton, il sauva deux gendarmes des mains des assassins de Grand-Pré, tellement que les malfaiteurs furent pris et conduits en prison.

On savait aussi comment il abattait la besogne.

— Le butor ! disaient les pratiques du cabaret Salomon, il en fait tant que c'est tout de suite fini. On le remercie et il n'a plus de journées.

— S'il ne faisait tort qu'à lui avec sa vaillantise ! Mais, quand on l'a quelque part, on ne veut plus de nous !

— Un gâte-métier qui bâche comme quatre !

— Et puis, ce grand sauvage-là n'a-t-il point l'air de faire fi de nous ! L'a-t-on jamais vu entrer boire un pauvre verre de vin ?

livrés à une parodie honteuse et sacrilège de l'administration des derniers sacrements.

Sortis d'une auberge située près de l'église, ces individus se sont promenés dans les conditions suivantes :

L'un, les épaules couvertes d'une nappe sordide, laquelle figurait le surplis ou l'écharpe dont est revêtu le prêtre porteur du saint viatique, tenait entre les mains un verre à pied doré, à moitié rempli de vin. Un second présentait une boule d'étoupes ; d'autres individus portaient des lanternes, l'un agitait une petite clochette. Sur une charrette était couché un jeune homme couvert de dessins obscènes. Celui-là représentait un malade recevant l'extrême-onction. Ses compagnons joignaient des paroles obscènes à la parodie d'une des cérémonies de notre sainte Religion.

Les habitants qui se trouvaient dans la rue ont été témoins de cette impie et abominable représentation. Les uns regardaient ; les autres fuyaient, emmenant leurs enfants. La bande des insulteurs s'est même dirigée vers l'école, à la porte de laquelle étaient réunis des petits garçons et des petites filles qui attendaient l'heure de la classe.

Nous signalons ces scandales à la réprobation de tous les hommes qui pensent que la Religion chrétienne ne doit pas devenir la proie des passions les plus sottes et les plus basses.

On assure que la gendarmerie a dressé procès-verbal ; nous craignons fort que ces abominables outrages au Sacrement qui donne la force aux agonisants, à la Religion et aux mourants qu'elle honore en les assistant, ne semblent aujourd'hui de fort minces peccatilles.

On écrit de Bordeaux, 31 décembre :

« Les sinistres financiers se succèdent sur notre place dans une proportion effrayante. Il y a un mois environ, la maison de banque Astruc et Moyse suspendait ses paiements. La faillite déclarée ces jours derniers accuse un passif de 6 à 700,000 fr.

Il y a quelques jours, une des plus importantes maisons de France et de Calcuta, la maison Joseph-Alexandre Charriol, dont le siège est à Bordeaux, a suspendu ses paiements. Le passif est, dit-on, de dix-huit millions. Mais il sera, paraît-il, assez difficile à établir, car la maison Charriol opérerait depuis longtemps des virements avec la maison de l'Inde.

Plusieurs banquiers de Paris se trouvent compromis, de même qu'à Bordeaux diverses maisons ont déjà suspendu leurs paiements, entr'autres la maison « le fils de J.-J. Pigareau », dont la caisse a été fermée hier matin.

La maison Boutin, de notre place, vient aussi de suspendre ses paiements. Le passif serait de quatre millions.

M. Boutin est un des principaux raffineurs de Bordeaux.

Cette suspension est indépendante de l'affaire Charriol.

— Il ne vient ni à la danse, ni au jeu de boules.

— Un plan pour faire sa cour au curé.

— Ça c'est clair comme le soleil !

— Ensuite, il vous fait son fier depuis que M. le maire l'a complimenté rapport à son travail de la digne.

Cette assertion était tellement injuste, qu'en vérité la mère Salomon elle-même protesta :

— Mauvaise pratique pour moi, d'accord ; mais pas plus fier aujourd'hui qu'aparavant, voilà ce qui est, et je le dis à son honneur.

— Bon ! bon ! avec ça que ce fameux travail lui a rapporté grand-chose ! A-t-on jamais vu ? Se mettre à piocher pour rien ! Oter l'ouvrage au pauvre monde !

(A suivre.) G. DE LA LANDELLE.

### Théâtre de Saumur.

Direction de M. J. ROUBAUD.

JEUDI 5 janvier 1882,

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE DONNÉE PAR Une Compagnie d'Artistes Parisiens.

### LE PRÊTRE

Pièce en 7 tableaux, de M. Charles Buet (grand succès du théâtre de la Porte-St-Martin). M. Georges HAUBERT, de l'Odéon, remplira le rôle de l'abbé Patrice.

### Etranger.

ITALIE. — Rien n'est plus curieux à suivre que la polémique des journaux italiens depuis que M. de Bismark a soulevé d'un mot la question romaine. Tous s'occupent de cette grave affaire qui met en péril l'unité italienne. Tous déclarent qu'il n'y a point de question papale depuis la loi des garanties, que les puissances n'ont rien à y voir, que l'Italie résistera à toutes les propositions, que la nation est prête à s'ensevelir sous ses ruines plutôt que de céder. Mais, en somme, tous ont peur, et leurs fanfreluches ne dissimulent pas leurs inquiétudes.

Deux journaux résument assez exactement le gâchis d'opinion qui règne à cette heure dans la Péninsule : ce sont le *Diritto* et le *Popolo Romano*. Le premier crie : « Aux armes ! L'Europe peut, d'un jour à l'autre, nous demander compte de la façon dont nous traitons le Pape ! » Et le second réplique : « Que criez-vous aux armes ! et quelle peur vous saisit ? La question du Pape est finie, puisque, par la loi des garanties, l'Italie a fermé portes et fenêtres. »

Ainsi les uns voient un conflit en perspective, les autres ne se rassurent qu'en niant le danger.

Le *Journal de Rome* répond à ces diatribes que « la question romaine est visiblement ouverte devant l'Europe, et devient si menaçante qu'elle doit absolument se résoudre, et sans tarder. »

La question de la Papauté est, en effet, ouverte depuis vingt ans, et l'entrée des Piémontais à Rome, en 1870, n'a fait qu'avancer l'heure de sa solution, en rendant plus évidente la contrainte imposée au Saint-Père.

La loi des garanties n'a été qu'un leurre et une mesure inutile au point de vue diplomatique, puisque la Papauté ne l'a jamais acceptée, et que les puissances européennes n'ont pas voulu la connaître.

Ce n'est point par affection pour la Papauté que le chancelier soulève en ce moment la question romaine, c'est par esprit de conservation sociale. Le prince de Bismark se voit en Allemagne aux prises avec la Révolution, qui grandit en force chaque année ; il a vu deux fois son vieux souverain en butte aux coups des assassins ; il prévoit à bref délai l'avènement de la République en Italie ; il cherche donc tout naturellement le remède où il est, dans une restauration du Saint-Siège, dépositaire par excellence du principe d'autorité et sauvegarde de tous les pouvoirs.

Voilà, croyons-nous, le sens qu'il faut attacher aux négociations du chancelier en faveur du Vatican. Ce n'est pas un acte de foi, encore moins un témoignage de sympathie pour l'Eglise ; c'est un acte de politique inspiré par la raison.

Quant à savoir ce que veut M. de Bismark, quels sont ses projets et ses plans pour la Papauté et pour l'Italie, cela est plus difficile à pénétrer.

Mais, d'après un correspondant de Rome, la présence en Italie d'une nuée d'agents prussiens prouve que le chancelier médite quelque chose. S'il inonde la Péninsule d'émissaires allemands, comme il en a inondé la France à la veille de la guerre de 1870, c'est qu'il a des desseins bien arrêtés, et qu'il prépare une action quelconque.

Les événements seuls, — et ils ne peuvent tarder, nous éclaireront sur le but qu'il poursuit dans ce revirement soudain et sur sa véritable politique vis-à-vis de l'Italie aussi bien que vis-à-vis de la Papauté.

ÉGYPTÉ. — Les nouvelles d'Egypte sont toujours d'une nature assez peu rassurante. Le ministère reste en négociation avec Arabi-Bey, qui demande une augmentation de l'armée. Cependant, l'accord entre la France et l'Angleterre se maintient ; ces deux puissances se sont décidées dans ces derniers jours à faire une démarche commune pour déclarer qu'elles conserveraient toute leur confiance à Tewfik-Pacha et qu'elles ne reconnaîtraient dans aucun cas d'autre gouvernement en Egypte que le sien. Cette démonstration a pour but de mettre fin aux intrigues que fomentent la Porte et l'ancien khédive pour renverser Tewfik. Il faut croire que les gouvernements de France et d'Angleterre n'ont pas fait en commun une semblable démarche sans avoir envisagé les conséquences de son insuccès.

(Le Français.)

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 4 janvier.

Le marché a continué à montrer de l'animation aussi bien sur nos valeurs que sur nos sociétés de crédit.

On a coté : 3 0/0, 84.77 et 84.55; 5 0/0, 114.80 à 114.75.

Les actions du Crédit Foncier de France ont montré beaucoup d'activité; il y a eu d'assez bons achats, au comptant, à 1,780.

Les Magasins de France et d'Algérie sont demandés aux environs de 665.

La Société Française Financière, dont les cours ont progressé jusqu'à 1,030, sont toujours des titres de portefeuille.

L'obligation de l'Hypothèque Foncière offre toute sécurité au capital de placement qui s'attache à cette valeur.

Bonne tenue des actions du Crédit Lyonnais à 900.

La Banque Nationale du Mexique s'est avancée à 720; cette institution a devant elle un avenir très-brillant.

On cote 830 sur la Société Nouvelle; cette valeur, ne se faisant qu'au comptant, n'offre pas prise aux mouvements de la Bourse.

Les dispositions du marché sont très-bonnes sur la Banque Romaine qui donnera, avant peu, de gros bénéfices.

Le Maïetra cote 515, c'est une bonne valeur de portefeuille.

En obligations des Messageries Fluviales, il se fait des achats considérables.

On tient la Grande Compagnie d'Assurances à 685.

La Société Générale de Fouritures Militaires s'inscrit à 525; c'est une valeur qui se recommande beaucoup à l'attention du public sérieux.

Bonnes demandes sur les actions d'Alais au Rhône au pair; la Compagnie va inaugurer son service complet de navigation et de transports par voie ferrée, il faut donc prévoir une hausse des titres.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

M. Delherm de Novital, qui vient d'être promu au grade de chef d'escadrons, est appelé au 44<sup>e</sup> hussards; quittera l'École de cavalerie à la fin des cours.

Par décret du 30 décembre, sur la proposition du ministre de la guerre, M. de Gay de Nexon, lieutenant au 3<sup>e</sup> chasseurs, sorti de l'École de cavalerie au mois de septembre dernier avec le n<sup>o</sup> 2, est nommé capitaine-instructeur au 3<sup>e</sup> dragons, choix (hors tour).

Mutation du 26 décembre :

M. Court, lieutenant en 2<sup>e</sup> à la 5<sup>e</sup> batterie du 44<sup>e</sup> régiment d'artillerie, officier d'instruction à l'École de Saumur, a été classé à la 2<sup>e</sup> batterie dudit régiment, dont il sera détaché pour continuer à être officier d'instruction à l'École précitée.

École de Saint-Cyr. — C'est aujourd'hui que rentrent les Saint-Cyriens expulsés de Saint-Cyr, pour avoir assisté à la messe du 45 juillet à l'église Saint-Germain-des-Prés, à Paris.

### ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS.

L'Association artistique d'Angers fera entendre, à son concert de dimanche prochain, 8 janvier, M. Jules Lasserre, violoncelle solo de Her Majesty's Theatre à Londres. C'est pour Angers une bonne fortune de pouvoir applaudir l'éminent virtuose qui soulève en ce moment, à Nantes, un enthousiasme indescriptible.

### SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE ANGEVINE.

Angers est décidément une ville musicale de premier ordre, lisons-nous dans le Patriote. Outre l'excellent orchestre de l'Association artistique et la Société Sainte-Cécile, elle possède maintenant un orchestre de quarante musiciens exclusivement composé d'Angévins. Nous avons nommé la Société philharmonique angevine, qui possède de très-bons éléments dont son habile chef saura tirer parti.

Dans quelques semaines, la nouvelle Société donnera un concert au profit d'une œuvre de bienfaisance.

Clôture de la chasse. — Dans la Vienne, la chasse à tir sera également close le dimanche 45 janvier prochain, à la chute du jour.

Aussitôt après la clôture, la vente, l'achat et le colportage du gibier sont interdits.

### L'INSTITUTEUR GASNULT.

La poursuite contre M. le curé de Saint-Jacques d'Angers a révélé Pohu; la poursuite contre M. le curé de la Ménétré a révélé Gasnault.

Gasnault, l'instituteur communal de la Ménétré, est républicain et pose pour le coq de village. Avant son arrivée à la Ménétré, la population était fort unie, fort paisible. Depuis son arrivée, les choses ont bien changé!

Cependant, la grande majorité des habitants s'est refusée à subir les lois de ce pédagogue ambitieux. Les débats du 30 décembre ont montré qu'ils avaient raison et que le sieur Gasnault méritait autre chose que des éloges. Voici deux dépositions suffisamment éloquentes, dont nous empruntons le texte au *Journal de Maine-et-Loire* :

« *Veuve Hamard.* — J'avais, dit-elle, l'intention de retirer mon fils de l'école, au moment de l'arrivée de M. Gasnault, parce que celui-ci ne me paraissait pas disposé à lui faciliter les moyens de profiter de l'enseignement religieux, et je tiens à ce que mon fils soit élevé dans l'instruction religieuse. Ensuite M. Gasnault a battu mon fils à l'école et je lui ai vu des traces des coups. Ça été le motif qui me l'a fait mettre chez M. le curé, où je savais qu'il recevrait régulièrement l'enseignement religieux.

« *Hamard fils.* — J'ai dû quitter l'école parce que M. Gasnault me frappait avec un bâton de façon à m'écorcher... »

Nous pourrions insister. Mais nous pensons que ces révélations suffiront pour que l'autorité agisse et accorde à Gasnault un changement que presque tous les habitants de la Ménétré réclament avec instance.

### ANGERS.

On lit dans l'Union de l'Ouest :

« Pour la deuxième quinzaine du mois de décembre 1884, le nombre des naissances a été de 75; décès 88, dont 27 enfants au-dessous de dix ans et 64 adultes; excédant des décès, 13.

» Total pour le mois de décembre 1884. — Naissances, 426; décès, 445; excédant des décès, 19. — Mariages, 27.

» Récapitulant nos observations faites depuis le mois d'août, nous trouvons pour les cinq derniers mois de l'année 1884 :

» Naissances : 584.  
» Décès : enfants, 255; adultes, 460; total, 715.

» Excédant des décès : 134. »

### TOURS.

M. le comte du Parc de Loemaria est mort, à Tours, le 23 décembre dernier. Le comte de Loemaria était né à Lorient le 25 décembre 1794; il était, par sa mère, neveu de M. des Châtelets, maire de Lorient, sous le règne de Louis XVI. Lieutenant-colonel dans la garde royale, au moment de la révolution de 1830, il donna sa démission. Quelques années après, le duc d'Angoulême, sous les ordres duquel il avait servi, le désigna pour remplir, près de son neveu, les fonctions de précepteur militaire. Plus tard, la duchesse de Parme lui confia le soin de l'éducation des fils.

On lit dans le Journal d'Indre-et-Loire :

« Depuis sa nomination au poste élevé qu'il occupe dans l'armée, le général de Galliffet a reçu plusieurs lettres de menaces.

» Ces lettres ne sont pas seulement envoyées par d'anciens communalistes. L'une d'elles est signée d'un rédacteur du journal le Travailleur, de Montpellier, qui fut condamné à deux mois de prison et à mille francs d'amende pour diffamation envers M. de Galliffet. »

### NIORT.

La municipalité de Niort est organisée de la manière suivante :

M. Mercier, 1<sup>er</sup> adjoint, a été nommé maire.

M. Galodé a été nommé adjoint, en remplacement de M. Mercier.

M. Jacquet, 2<sup>e</sup> adjoint, devient 1<sup>er</sup> adjoint par suite de son ancienneté.

### BLOIS.

Plus fort qu'Hérolid lui-même. Le dernier jour de l'année écoulée, M.

Crossonneau, adjoint au maire de Blois, a présidé à la laïcisation du Bureau de bienfaisance.

Seulement, ajoutant à cet acte si fort mis en vogue par le peu regretté Hérolid, un nouveau coup de pied de l'âne, le citoyen Crossonneau a visité les malles des Sœurs avant de les laisser partir, tout comme autrefois il fouillait celles des servantes infidèles qui passaient dans sa gargote du quartier Feydeau.

Qu'espérait donc y trouver ce traître enrichi? Des armes, ou des crucifix?

On écrit de la Chapelle-Saint-Martin à l'Avenir de Loir-et-Cher :

« Le 27 décembre, les petits garçons qui fréquentent l'école de la Chapelle-Saint-Martin, s'en furent le soir, au sortir de la classe, patiner sur la mare située au milieu du bourg. L'instituteur le leur avait cependant formellement défendu.

» Ils glissaient, poussés les uns par les autres, quand tout à coup la glace se rompit. Quatre enfants, les nommés Boyer, de Villefrou, Bouréau, de Morvilliers, Lemaire, également de Morvilliers, et Rouballay, de Chouzy, tous âgés de 11 à 13 ans, disparurent sous l'eau.

» Un septuagénaire du bourg, M. Leroux, essaya de procéder au sauvetage, mais la glace céda sous ses pas et il fut obligé de rétrograder. Quelques camarades des enfants qui étaient tombés dans l'eau essayèrent aussi de leur porter secours, sans mieux réussir.

» Plus heureux que les autres, un jeune homme de 14 ans, qui suit les cours de l'école, le jeune Léon Chauveau, de Chouzy, se coucha sur la glace et réussit à sortir, sain et sauf, les imprudents dont plusieurs ont failli payer de leur vie cette regrettable incartade. »

## HORTICULTURE.

*Imanthophyllum (Clivia miniata).*

Nous lisons dans la Revue de l'Horticulture belge et étrangère la notice suivante publiée par M. Pynaert sur cette intéressante plante :

« Un des motifs de la vogue actuelle du *Clivia miniata* et de ses variétés à grandes fleurs se trouve dans la facilité de culture de ces plantes. Nous avons eu dernièrement l'occasion de voir un exemple de leur aptitude toute spéciale à la décoration des fenêtres et des appartements.

» Un *Clivia* fleuri offert en cadeau il y a un an, en février, a été placé sur la tablette en marbre d'une salle à manger. Cette fenêtre donne sur une cour entourée de bâtiments assez élevés, de sorte que la lumière, et surtout le soleil, ne l'éclairaient que peu d'heures chaque jour.

» Eh bien! ce *Clivia* n'a pas quitté une heure, depuis l'an dernier, la place qu'on lui a assignée; son feuillage est d'un beau vert foncé, et, dès le mois de février, on voyait sa hampe, couronnée de nombreux boutons, se disposer à épanouir son inflorescence si riche et si distinguée. La floraison s'est admirablement passée, comme si la plante n'avait jamais quitté la tablette de la meilleure serre tempérée.

» Une plante ornementale, qui offre le double mérite d'un port gracieux et d'une floraison facile et naturelle; à une époque de l'année où les fleurs sont encore rarissimes, acquiert une valeur de plus en plus grande à mesure qu'on la connaît mieux et que les amateurs ont pu en apprécier toutes les qualités.

» Le fait suivant est une preuve du développement remarquable que les *Clivia* peuvent prendre lorsqu'on leur donne les soins les plus élémentaires de culture. Il s'agit notamment d'un *Clivia miniata* ordinaire, acquis il y a douze ans. Il portait alors une hampe fleurie et montrait deux rejetons en pied. On l'avait payé quinze francs. Depuis lors, il a reçu un rempotage tous les ans, sans qu'on ait cherché à en détacher les divisions. Une fois par semaine, on lui donnait un arrosement à l'engrais liquide formé de purin allongé de son volume d'eau.

» La plante occupe aujourd'hui une cuvette de 0<sup>m</sup>.60 de diamètre; sa touffe de feuillage mesure de travers près de 2 mètres et laisse émerger de son sein à la fois une trentaine de tiges florales. La

valeur marchande de cette plante peut être évaluée aujourd'hui à 400 francs.

» Que sera-ce, dans dix ou douze ans, des variétés nouvelles à immenses bouquets aux coloris éclatants et de nuances variées? »

**L'ART NATIONAL, Etude sur l'histoire de l'art en France**, par H. DU CLEUZIOU. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 80 francs; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

**LES FRÈRES MAHON** médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »

LA ROCHEFOUCAULT.

## SANTÉ A TOUS

### ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

## REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatul, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, leucorrhée, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N<sup>o</sup> 63,476. M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N<sup>o</sup> 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N<sup>o</sup> 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Cure N<sup>o</sup> 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYCLET, instituteur à Eynan ças (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 74, 16, et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BISSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>e</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

P. GODRT, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 JANVIER 1882.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	84 25			Comptoir d'escompte	1050	5		C. gén. Transatlantique	595	10	
3 % amortissable	84 60			Crédit de France	900		10	Canal de Suez	3530	30	
3 % amortissable nouveau	84 55			Crédit Foncier, act. 500 fr.	1780		15	Société autrichienne	715	5	
4 1/2 %	112 75			Obligations foncières 1877	350	1		OBLIGATIONS.			
5 %	114 40			Obligations communales 1879	440	8		Est	373	50	
Obligations du Trésor	510			Obligat. foncières 1879 3 %	430			Midi	371	25	
Obligations du Trésor nouvelles	505			Soc. de Crédit ind. et comm.	740			Nord	381	25	
Dép. de la Seine, emprunt 1857	440			Crédit mobilier	750	5		Orléans	378	50	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	407			Est	775	10		Ouest	371	25	
1865, 4 %	520			Paris-Lyon-Méditerranée	1860	30		Paris-Lyon-Méditerranée	374		
1869, 3 %	407			Midi	1370	10		Paris (Grande-Ceinture)	380		
1871, 3 %	395			Nord	2425		5	Paris-Bourbonnais	373		
1875, 4 %	512 50			Orléans	1335		20	Canal de Suez	563	75	
1876, 4 %	511			Ouest	835	5					
Banque de France	5725	25		Compagnie parisienne du Gaz	1610		25				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 8 minutes du matin	express-poste.
6 — 45 — —	(s'arrête à Angers).
8 — 56 — —	omnibus-mixte.
1 — 25 — —	soir, —
3 — 32 — —	express.
7 — 15 — —	omnibus.
10 — 37 — —	(s'arrête à Angers).

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 26 minutes du matin	Direct-mixte.
8 — 21 — —	omnibus.
9 — 43 — —	express.
12 — 40 — —	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — —	—
10 — 28 — —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

BUREAUX : 41, RUE SAINT-ROCH 40<sup>e</sup> ANNÉE Abonnement annuel, commençant en janvier. — MUSÉE SEUL : Paris, 7 francs; Départements, 8 francs 50. MUSÉE et MODES réunis : Paris, 13 francs; Départements, 16 francs. (Envoyer un bon de poste ou un mandat sur Paris.)

MUSÉE DES FAMILLES

Une livraison par mois avec dix à quinze magnifiques gravures inédites : un volume par an. NOUVELLES, HISTOIRES, SCIENCES, VOYAGES, BEAUX-ARTS, ACTUALITÉS. Moralité irréprochable. Texte par A. Genevay, H. de la Blanchère, Bertoud, Comettant, Deslys, Étienne Marcel, Chalamel, Paul Cellières, R. de Navery, Verne, etc. Illustrations, par A. de Bar, Bertall, Doré, Foulquier, Gavarni, Johannot, Lix, H. Scott, C. Gilbert, Kauffmann, Morin, etc. — Le volume de 1881 (48<sup>e</sup> année de la collection) est en vente.

COLLECTION. — Les 46 premiers volumes : chacun, Paris, 4 fr. Somme à ajouter pour le port (France et union postale) : 1 volume, 1 fr.; 2 volumes, 1 fr. 50; 3 volumes, 2 fr.; et à partir de 4 volumes, 25 cent. en plus par chaque volume. Les 46<sup>e</sup> et 47<sup>e</sup> volumes; chacun, Paris 7 fr., Départements 8 fr. 50. NOTA. — LES VOLUMES RELIÉS SE PAYENT 1 fr. 50 EN PLUS PAR VOLUME. Les abonnements se font pour l'année entière et partent du 1<sup>er</sup> Janvier. — Envoi d'un spécimen contre 25 cent.

Complément facultatif du MUSÉE

MODES VRAIES — TRAVAIL EN FAMILLE

35<sup>e</sup> ANNÉE

Journal mensuel, le meilleur et le plus sûr des guides pour une femme qui recherche la grâce et l'élégance de son ton dans sa toilette, paraissant tous les mois avec le MUSÉE et contenant chaque année mille patrons et modèles exécutables de tous les ouvrages à l'aiguille; grandes feuilles de BRODERIE, gravures de modèles colorées, grandes TAPISSERIES COLORIÉES, morceaux de musique des maîtres; grandes feuilles de crochel, tricot, filet, bourses, perles, jais, ornements, petits

ouvrages nouveaux, etc., près de 200 colonnes de texte explicatif, clair et précis; causeries de charades, énigmes. Tous dessins inédits, propriété exclusive des abonnés. Chiffres de toutes les abonnés directes qui les demandent.

Prix d'abonnements : Paris, 7 fr. par an; Départements, franco, 8 fr. 50; avec le MUSÉE, Paris, 13 fr., Départements, 16 fr. Envoi d'un numéro spécimen MUSÉE et MODES contre 50 cent. en timbres-poste.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE, CINQUANTE-SEPT PARCELLES DE TERRE ET VIGNE Situées dans les communes de Chacé, Dampierre, Saint-Cyr-en-Bourg, Saumur, Souzay et Varrains. S'adresser à M. DÉZÉ-CHEVALIER, propriétaire à Chacé, ou audit M<sup>e</sup> MÉHOUS. (8)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE, 1<sup>o</sup> Un fonds de commerce de boulangerie, situé à Saumur, Montée-du-Fort, numéro 7, ensemble le matériel et l'achalandage y attachés; 2<sup>o</sup> La maison dans laquelle ledit fonds de commerce est exploité; 3<sup>o</sup> Une petite propriété, située au Petit-Puy, commune de Saumur; 4<sup>o</sup> Et 55 ares de vigne en deux morceaux, situés au Champ-du-Four et à l'Ébeaupin, même commune. Le tout appartenant à M<sup>me</sup> veuve Viau-Terrien et à ses enfants. S'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

A Saint-Hilaire-Saint-Florent, au domicile où est décédé M. Cassius, menuisier, Le dimanche 15 Janvier 1882, à midi. Par le ministère de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

Il sera vendu :

Batterie de cuisine, vaisselle, meubles meublants, literie, outils de menuisier, bois de différentes essences, débris et en grume, et quantité d'autres objets. On paiera comptant, plus 10 0/0.

A CÉDER FONDS DE PARAPLUIES ET MERCERIE.

S'adresser à M<sup>me</sup> PICARD, 52, rue du Portail-Louis. (7)

MAISON A LOUER

Rue de la Petite-Bilange, n<sup>o</sup> 10. S'adresser à M. DELAMARRE. (11)

A LOUER

PRÉSENTMENT, UNE GRANDE MAISON Occupée par les pompes funèbres, quai Saint-Nicolas. S'adresser à M. GARNAUD. (828)

ON DEMANDE DE SUITE un bon comptable. S'adresser au bureau du journal.

ON OFFRE à une Dame ou Monsieur qui voudrait se faire une position indépendante, de lui vendre et lui montrer, en 8 ou 10 leçons, un art industriel breveté et médaillé, et très-lucratif, pour être sa propriété dans le département de Maine-et-Loire. Ecrire ou s'adresser, 3, rue du Grand-Talon, Angers, à M. Michel.

AVIS

LES MAGASINS DE LA GLANUSE 51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR.

Demandent deux apprentis pour les modes. Conditions avantageuses. (543)

La MAISON DUTEL demande un employé pour la mercerie.

J.-A. FRESCO

Chirurgien - Dentiste de Londres.

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse dentaire, rue Saint-Jean, n<sup>o</sup> 16, maison Epagnoul, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine. Cabinet à Angers, 26, rue Lenepveu. (495)

LA REGLISSE SANGUINÈDE GUÉRIT les Rhumes, Grippes, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les Pharmacies.

EXPÉDITIONNAIRE

M<sup>e</sup> BRAC, notaire, successeur de M<sup>e</sup> LE BLAYE, place de la Bilange, 27, demande un expéditionnaire actif et ayant une bonne écriture. De préférence un homme d'un certain âge.

INCONTINENCE D'URINE

DES ENFANTS. Guérison par le traitement du docteur BEAUFUMÉ, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

LE

JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte in-4<sup>e</sup> avec gravures inédites (formant deux beaux volumes chaque année).

ABONNEMENTS :

PARIS : 1 An, 6 fr.; 6 Mois, 3 fr. DÉPARTEMENTS : 1 An, 8 fr.; 6 Mois, 4 fr. POUR L'UNION POSTALE : 1 An, 8 fr. 50.

PARIS :

10 centimes le numéro.

DÉPARTEMENTS :

14 centimes le numéro.

QUARANTE-SIX VOLUMES SONT EN VENTE

Le volume broché, Paris, 3 fr. Départements, 4 fr.

La collection du Journal du Dimanche renferme les meilleurs ouvrages des écrivains contemporains. Nous citerons : Alexandre Dumas père, Frédéric Soulié, Paul Féval, Auguste Maquet, Méry, Emmanuel Gonzales, Lamartine, A. de Bréhat, Adolphe Belot, Paul Saunière, Elie Berthet, Clémence Robert, Octave Féré, Ch. Deslys, G. Aimard, Louis Ulbach, Eugène Scribe, Armand Lapointe, Mary Lafon, F. du Boisgobey, Prosper Vialon, Chateaubriand, Victor Ducange, G. de la Landelle, Henri Augu, Th. Labourieu, Adolphe Favre, Eugène Moret, Turpin, de Sansay, Sophie Gay, Pierre Zaccone, Mario Uchard, Eugène de Mirecourt, etc.

Paraît actuellement :

Le Cadavre de l'Œsophage, Grand roman, par Octave FÉRÉ.

ADMINISTRATION : Paris, place Saint-André-des-Arts, 41.

NOTA. — On s'abonne en envoyant un Mandat de poste.

ARMES DE CHASSE

Nouveaux perfectionnements. — Tir à longue portée



NOTE. — En s'adressant à la MAISON GALAND, toujours pourvue de plusieurs milliers d'armes prêtes à livrer, qu'elle fabrique elle-même et garantit absolument, il est facile et plus économique de se procurer l'arme de son goût que d'en faire l'acquisition chez un marchand armurier mal assorti.

Demander par lettre l'Album-Galand, à M. GALAND, fabricant d'armes, 13, rue d'Hauteville, à Paris. (448)

INCOMPARABLE Eau de Toilette sans Acide ni Vinaigre COSMYDOR Les Hygiénistes de notre époque préconisent l'usage journalier du COSMYDOR. Cette incomparable Eau de Toilette sans Acide ni Vinaigre, est recommandée pour les multiples usages de l'Hygiène de la Toilette et de la Santé. Toutes les célébrités médicales ordonnent aux dames l'emploi journalier du COSMYDOR pour les soins de leur Toilette. (En faire usage quotidiennement) SE VEND DANS TOUTES LES BONNES MAISONS DE PARFUMERIE DU MONDE Entrepôt Général : 26, Rue Bergère, à Paris

LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'EQUITATION CIVILE

ET DE L'ÉCOLE D'EQUITATION MILITAIRE

DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

LES CHRONIQUES SAUMUROISES

Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU

ET LES

ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR

Par le même. — 1 volume in-12. — 4 fr. 50.

Saumur, imprimerie de P. GODÉT.